

Eléments de correction de l'ECC n°3

Evaluation des Connaissances & de la Compréhension

✚ Collez le sujet sur votre copie

1) Présentez les trois types d'instruments d'une politique climatique. 1 point par type : 0,5 pour la présentation (précise/vocabulaire/complète) et 0,5 pour l'exemple pertinent.

Les pouvoirs publics règlementent en fixant des normes environnementales contraignantes notamment en cas de pollution irréversible ou très dangereuse : interdiction totale de telle substance polluante (nocive pour l'environnement) ou fixation d'un seuil d'émissions. En cas de non respect de la loi, les PP perçoivent alors une amende. Exemple : interdiction des CFC pour les aérosols et réfrigérateurs, interdiction des ampoules à incandescence, interdiction des feux de cheminée en Île-de-France, seuil d'émission de 130g par km pour les voitures neuves dans l'UE.

Les pouvoirs publics instaurent une taxe écologique afin d'inciter les pollueurs à modifier leur comportement polluant pour éviter de payer la taxe (principe pollueur payeur). On dit que la taxe permet d'internaliser l'externalité négative puisqu'elle donne un prix à une activité polluante jusque-là gratuite donc non prise en compte dans le calcul économique des pollueurs (tragédie des communs 777). Mais la fiscalité verte peut aussi consister au versement de subventions (taxe négative) aux agents adoptant des comportements vertueux pour l'environnement, cette-fois il s'agit d'inciter à internaliser les externalités positives en les récompensant financièrement. Exemple : taxe sur les déchets ménagers, bonus/malus sur l'achat des véhicules neufs selon leurs émissions de CO₂, déductions d'impôts pour les travaux d'isolation ou d'installation de pompes à chaleur.

Les pouvoirs publics peuvent fixer des quotas d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à certains pollueurs, généralement des industries très polluantes (papeteries, cimentiers, électriciens...). Les quotas sont des quantités maximales fixées ex ante et distribués (gratuitement ou aux enchères) aux industries concernées proportionnellement à leur activité. Chaque quota correspond à une tonne d'émission de GES, si l'entreprise émet plus de GES que ses quotas, elle doit en acheter sur le marché, si elle en émet moins, elle peut vendre ses quotas sur le marché (ou de gré à gré). Ainsi, le prix du quota dépend des quantités offertes et demandées sur le marché. Si l'offre de quotas est supérieure à la demande, le prix du quota baisse et inversement. Plus le prix du quota est élevé, plus l'incitation à moins émettre de GES en investissant dans des process de production moins polluants est forte. Exemple : marché carbone dans l'UE ou en Suède.

Bonus 777 : l'élève distingue les politiques climatiques incitatives (taxe et marché) de la réglementation ou l'élève distingue les politiques climatiques jouant sur les quantités émises (norme et marché) de la taxation. +0,25

2) Comment le capital institutionnel participe-t-il au bien-être des populations ?

L'élève définit capital institutionnel (lois et institutions) et bien-être (IDH + DD). /1

L'élève affirme, explicite et illustre que le capital institutionnel permet d'améliorer la santé ou l'éducation ou de réduire les inégalités. /1 (ex. loi sur l'école gratuite et obligatoire jusqu'à 16 ans, sécurité sociale)

L'élève affirme, explicite et illustre que le capital institutionnel permet d'améliorer la protection de l'environnement. /1 (ex. politiques climatiques comme la réglementation ou fiscalité verte)

3) Montrez que le PIB ne mesure pas la soutenabilité de la croissance.

L'élève définit PIB et soutenabilité de la croissance. /1

L'élève affirme, explicite et illustre que le PIB ne retranche pas les dommages environnementaux liés à la production. /1

L'élève affirme, explicite et illustre que le PIB additionne toutes les activités productives y compris les plus polluantes. /1